

ANNEE 2012

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

XII<sup>e</sup> LEGISLATURE

JOURNAL DES DEBATS

COMPTE RENDU IN-EXTENSO

SEANCE DU MARDI 11 SEPTEMBRE 2012

OUVERTURE DE LA TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE  
LA XII<sup>e</sup> LEGISLATURE

Sommaire

	Pages
1 –Membre du Gouvernement présent.....	02
2- Ouverture de la séance.....	02
3 - Fin de la séance.....	11

Secrétaires élus

- Madame Ndèye Maguette DIEYE  
- Monsieur Abdou MBOW

Présidence de

Monsieur Moustapha NIASSE,  
Président

# Séance plénière du mardi 11 septembre 2012

*(La séance est ouverte à 10h00)*

- 1 -

## MEMBRE DU GOUVERNEMENT PRESENT

Est au banc du Gouvernement :

Monsieur Mansour Sy, Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les Institutions.

- 2 -

## OUVERTURE DE LA SEANCE

### MONSIEUR LE PRESIDENT

Mesdames et Messieurs,

Honorables Collègues,

La séance est ouverte.

Notre collègue Mamadou Lamine THIAM s'excuse de ne pouvoir assister à cette séance.

Il n'y a pas d'observations ?

Notre Collègue est excusé.

Monsieur le Ministre,

Mes chers Collègues,

Nous allons faire procéder à l'appel nominal des Députés. Comme il s'agit d'une session qui s'ouvre, le Règlement intérieur prévoit qu'on fasse l'appel des Députés pour savoir si le quorum est régulièrement atteint afin que nous puissions délibérer valablement.

Monsieur le Secrétaire élu, veuillez procéder à l'appel nominal des Députés !

### **MONSIEUR LE SECRETAIRE ELU**

Aimé	ASSINE
Mamadou	BADJI
Abdoulaye	BALDE
Alpha	BALDE

**[Un député demande la parole].**

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

On va faire une exception, mais le Règlement intérieur ne le permet pas, parce qu'on a commencé à donner la parole au Secrétaire élu.

Voilà ! D'accord !

Donc, il va se rapprocher du micro. C'est bien, merci beaucoup !

### **MONSIEUR LE SECRETAIRE ELU**

C'est bon ? Vous entendez maintenant. Voilà, merci !

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Vous avez raison, c'est un problème pratique. Soyez gentil, mon Honorable collègue de parler près du micro ! Et, nous demandons aux collègues de bien dire présent où présente pour qu'on les entende.

S'il vous plaît !

Veuillez continuer, Monsieur le Secrétaire élu !

## MONSIEUR LE SECRETAIRE ELU

Aïyatou Taïbou	BALDE
Samba C. Diaman	BATHILY
Boubacar Villiembo	BIAYE
Thierno	BOCOUM
Inthy	BOIRO
El hadji Amath	CISSE
Katy	CISSE
Mamadou	CISSE
Ndèye Lucie	CISSE
Bakary	DANFA
Sadio	DANSOKHO
Coumba Hamidou	DEME
Ahmadou	DIA
Aïssatou Daouda	DIA
Daouda	DIA
Haoua	DIA
Awa	DIAGNE
Modou	DIAGNE
Mously	DIAKHATE

Moustapha	DIAKHATE
Oumar	DIAKHATE
Bintou	DIAKHO
Aminata	DIALLO
Idrissa	DIALLO
Mamadou Lamine	DIALLO
Mamadou Sadio	DIALLO
Mariama	DIALLO
Seydou	DIALLO
Babacar	DIAME
Oulèye	DIAOU
Barthélémy Toye	DIAS
Aramatoulaye	DIATTA
Khary	DIAW
Aïssatou SOW	DIAWARA
Khadidiatou	DIEDHIOU
Mouhamed	DIEDHIOU
Mouhamed	DIENG
Penda Seck	DIENG
Sainabou	DIENG
Sokhna	DIENG
Ndèye Maguette	DIEYE
Magatte	DIOKH
Cheikh Diop	DIONE
Mbayame Guèye	DIONE
Abdoulaye Makhtar	DIOP
Amadou Mame	DIOP
Amy Cheikh	DIOP

Awa	DIOP
Demba	DIOP
Mamadou	DIOP
Yaye Ndao	DIOP
Aïssatou	DIOUF
Alioune Badara	DIOUF
Cheikh Tidiane	DIOUF
Ei hadji Moustapha	DIOUF
Mar	DIOUF
Ndèye Fatou	DIOUF
Ndiolé	DIOUF
Sira Ndiaye	DIOUF
Fallou	FALL
Garmy	FALL
Madjiguène	FALL
Seydina	FALL
Mamadou	FAYE
Alioune Abatalib	GUEYE
Aminata	GUEYE
Awa	GUEYE
Djibo Leyti	KA
Maïrame	KANE
Diya	KANTE
Aliou	KEBE
Samba	KOITA
Salimata	KORERA
Mingue	LAM
Ibrahima	LO

Mame Balla	LO
Moustapha Cissé	LO
Khady	MANE
Mariama	MANE
Oulimata	MANE
El hadji	MANGANE
Cheikh Ahmadou Kara	MBACKE
El hadji Falilou	MBACKE
Mame Khary	MBACKE
Aminata	MBAYE
Pape Diallo dit Zator	MBAYE
Aïssatou	MBODJ
Magatte	MBODJ
Ndèye Awa	MBODJ
Pape Abdou Khadir	MBODJ
Abdou	MBOW
Abdou	NDIAYE
Cheikh	NDIAYE
Cheikh Tidiane	NDIAYE
Mamadou M.	NDIAYE
Ndèye Dieynaba	NDIAYE
Samba Demba	NDIAYE
Souleymane Ndéné	NDIAYE
Nafy	NDIOGOU
Elène Marie	NDIONE
Alassane	NDOYE
Souleymane	NDOYE
El hadji Ousmane Alioune	NGOM

Mouhamadou	NGOM
Nafy	NGOM
Awa	NIANG
Mbaye	NIANG
Mouhamed Khouraïchi	NIASS
Doudou Issa	NIASSE
Moustapha	NIASSE
Aïssatou	SABARA
Thiané	SAKHO
Aïssatou Bambado	SALL
El hadji Mamadou	SALL
Ibrahima Baba	SALL
Sangoné	SALL
Ibrahima	SANE
Khorédia	SANE
Anta	SARR
Oumar	SARR N°1
Oumar	SARR N°2
Thillo	SARR
Woré	SARR
Abdoulahat	SECK
Cheikh	SECK
Marie Thérèse Aïda	SECK
Djimo	SQUARE
Adama	SOW
Aliou Demba	SOW
Awa	SOW
Yetta	SOW

Cheikh Oumar	SY
El hadji Mansour	SY
Oumar	SY
Adama	SYLLA
Modou Mberry	SYLLA
Aïssata	TALL
Magatte	TALL
Amadou Tidiane	TALLA
Fatou	THIAM
Mamadou Lamine	THIAM
Moussa Abdoul	THIAM
Samba Diouldé	THIAM
Serigne Khadim	THIOUNE
Pape Biram	TOURE
Seynabou	WADE
Djibril	WAR

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

Il y a des collègues qui sont arrivés après le début de la lecture de la liste, ils sont priés de se faire connaître pour que l'ont marque leur présence.

Le Bureau constate la présence de 131 députés sur 150. Le quorum est donc atteint. L'Assemblée est dans les conditions requises pour délibérer valablement. En conséquence, je déclare ouverte la session extraordinaire convoquée par décret n°2012-908 du 05 septembre 2012 de Monsieur le Président de la République.

Mes chers Collègues,

J'ai reçu l'affaire suivante : projet de loi n°06/2012 portant révision de la Constitution.

Acte est donné du dépôt de cette affaire.

Monsieur le Président de la République a demandé son examen selon la procédure d'urgence. Conformément aux dispositions de l'article 73 alinéa 1 de notre Règlement intérieur : « L'urgence est de droit lorsqu'elle est demandée par le Président de la République. »

Mes chers Collègues, l'ordre du jour sera consacré à l'examen de cette affaire.

Ce que je vais vous proposer c'est que la Conférence des Présidents se réunisse immédiatement, conformément à la tradition, après la levée de cette séance, dans la salle de réunion de cette instance et du Bureau qui est attenante au bureau du Président. C'est la Conférence des Présidents qui, selon le Règlement intérieur, détermine le déroulement et les composantes de l'actuelle session extraordinaire.

A l'occasion de cette réunion que nous allons avoir tout à l'heure, la Conférence des Présidents va demander au Président de la Commission des Lois de convoquer sa réunion le plus rapidement possible et de commencer de se pencher sur le contenu du projet de loi qui nous a été envoyé.

Après la Commission, par la voix de son Président et de son Rapporteur, élaborera un rapport et le rapport sera soumis à la plénière. C'est là que commencera le débat sur le contenu du projet de loi. Ce projet de loi réformant la Constitution va porter sur la suppression du Sénat, la suppression de la Vice-présidence de la République qui sont visées par des articles de la Constitution et la réforme du Conseil économique et social. Il est proposé par le Gouvernement qu'il soit ajouté, dans le contenu des missions du Conseil économique et social le volet environnement. Donc, tous ces textes vous seront soumis et feront l'objet d'une discussion.

**FIN DE LA SEANCE**

Mes chers Collègues, l'ordre du jour étant épuisé, je propose à l'Assemblée de lever la séance et j'invite la Conférence des Présidents à se réunir immédiatement.

Il n'y a pas d'observations ?

**[Un député demande la parole].**

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Oui ! Ce sera réglé, selon les procédures classiques, entre Madame la Secrétaire général et le Président de la Commission, lorsque ce travail aura été fini et Monsieur le Ministre Mansour Sy chargé des Relations avec les Institutions sera immédiatement informé ainsi que son équipe.

Est-ce qu'il y a une autre observation ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée.